



**CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE**

# **DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**

**FORMATION  
EN ALTERNANCE**



*s'associer est une force*



# OBJECTIFS

Le Certificat Complémentaire de Direction d'un ACM Accueil Collectif de Mineurs, forme les titulaires d'un BPJEPS souhaitant exercer des fonctions de directeur d'un ACM.



Organiser et évaluer les activités d'un accueil collectif de mineurs

Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs



# CONTENU DE LA FORMATION

## Fonctionnement d'un ACM

Identification des rôles et fonctions, réglementation.

## Fonctions éducatives

- Projet pédagogique, sanction éducative, gestion d'une vie quotidienne
- Méthodologie d'organisation de séjour.

## Gestion d'un ACM

Comptabilité, législation administrative, management d'une équipe, réalisation de planning, communication

## Certifications

- Rapports de stage, modalités, pièces administratives obligatoires.
- Suite à la partie théorique de la formation : un stage déclaré de 18 jours minimum est réalisé en qualité de directeur ou adjoint dans un ACM durant le mois de juillet.



# POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

18 PLACES

10 financements  
+ 8 places salariés

- \* Financement dans le cadre du Marché Compétences Professionnelles du Conseil Régional PACA
- \* **Public - 26 ans** (Mission Locale) / **Demandeurs d'emploi** (France Travail) / **Bénéficiaires du RSA** (PLIE) / **Personnes reconnaissance handicapée** (CAP EMPLOI)



## CERTIFICATION

### CERTIFICATION DRAJES

- \* Exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non, d'un accueil collectif de mineurs.
- \* Produire un document écrit qui constitue le support

### DÉBOUCHÉS ET ÉVOLUTION

- \* Direction d'un accueil collectif de mineurs (ACM)
- \* Formation DEJEPS



## PRÉREQUIS

- \* Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes : PSC1- AFPS - PSE1 - PSE2 – AFGSU de niveau 1 ou 2 - SST
- \* Être titulaire d'un BPJEPS (toutes spécialités sauf LTP)
- \* Avoir une expérience de 28 jours en ACM auprès de publics mineurs

EN 2023

Taux de réussite **80%**

Taux de satisfaction **77%**



## MODALITÉS

DATES	Du 15/05/2026 au 28/10/2026
PUBLIC	Demandeurs d'emploi/ salariés
HEURES EN CENTRE	350h en centre/406h en entreprise
DATE LIMITE DE CANDIDATURE	30/04/2026
NOMBRE DE PLACE	18

Pour les allègements et dispenses consultez notre site.



**INSCRIPTION — Joindre le secrétariat au 04 91 63 45 96**

Réunions d'information collectives 05 et 17 mars / 03 et 10 avril 2026  
à 10h00 dans nos locaux.

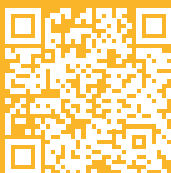


Le CFREP, organisme de formation de la Ligue de l'enseignement - Fédération des Bouches-du-Rhône, dispense des formations depuis 1985, notamment dans les domaines du social et sanitaire et de l'animation. En 2019, le CFREP devient UFA (unité de formation en apprentissage) du CFA l'Éducation Populaire. Il est depuis 2015 UFA du CFA Futurosud. Habilité par l'intermédiaire du ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, de la DRAJES et du Conseil Régional, le CFREP est spécialisé dans les formations initiales, continues et professionnelles.



### CFREP, Centre de formation

1 allée du Bois, La Maurelette, 13015 Marseille



✉ cfrep.marseille@laligue13.fr

☎ 04 91 63 45 96

Retrouvez toutes nos formations sur  
[www.laligue13.fr](http://www.laligue13.fr) (Rubrique Formation)



**Accessibilité aux personnes en situation de handicap.** Pour toute question, contacter notre référente Santé/Handicap → Laurence ALEMANY au 04 91 63 45 96

